

M.R.B.C. – A.A.T.L. – D.U.
Monsieur François TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 04/pfd/38460
N/réf. : AVL/ah/BXL-2.2300/s521
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Place du Vieux Marché aux Grains, 20. Demande de permis d'urbanisme portant sur l'installation d'une station de télécommunication en toiture d'un immeuble à appartements.
Dossier traité par Mme B. Annegarn.

Suite à votre courrier du 5 juin 2012 sous référence, réceptionné le 6 juin dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 13 juin 2012.

La demande concerne le placement d'une station de télécommunication en toiture d'un immeuble à appartements qui est compris dans la zone de protection des anciennes entreprises GKF, situées aux numéros 7-11 de la place, ainsi que des maisons classées situées aux numéros 51-52. L'installation se compose de deux mâts lestés et d'une échelle à crinoline auxquels seront fixées les antennes. L'installation est complétée par une baie technique centrale.

Selon la CRMS, le dispositif aura peu d'impact sur les biens classés situés à proximité directe de l'immeuble, ni sur l'espace public en général. Il faudra néanmoins veiller à installer les antennes le plus en retrait possible par rapport au bord de la toiture afin de réduire leur visibilité au maximum. La demande n'appelle donc pas de remarques particulières pour autant qu'elle soit conforme aux réglementations urbanistiques en vigueur.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-Président

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Muret)